
UNE RÉFORME QUI FAIT MAL

Mémoire sur la réforme de la sécurité du revenu présenté à la Commission parlementaire

Fédération des locataires
d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ)
17 janvier 1997

Présentation

Notre fédération regroupe cent-vingt-cinq associations de locataires habitant dans les logements à prix modique de quarante-trois villes au Québec. Nous représentons plus de 20 000 ménages à faible revenu, très majoritairement des familles monoparentales et des femmes âgées, qui dépendent principalement des programmes sociaux de l'État tant pour se loger que pour se nourrir. C'est à ce titre que nous nous intéressons à la réforme de la Sécurité du revenu.

Au Québec, il y a 65 000 ménages qui vivent actuellement dans un logement à prix modique. Ces ménages font partie des plus pauvres au Québec: 86% d'entre eux ayant des revenus inférieurs à 15 000 \$ par année. Les 30 000 logements pour familles sont habités à 65% par des ménages monoparentaux et seulement 10% ont des revenus de travail. On peut affirmer que c'est dans les HLM qu'on retrouve les populations de locataires les plus pauvres car, en vertu d'un règlement provincial sur l'attribution des logements à loyer modique, ceux-ci sont accordés en priorité aux ménages ayant les plus faibles revenus et vivant les pires conditions de logements.

L'aide qu'apporte à ces personnes le logement social est donc majeure. Assurer un toit et une stabilité à une famille à un loyer qui correspond à sa capacité de payer, soit 25 % de ses revenus, c'est lui permettre d'envoyer ses enfants à l'école, sans avoir à déménager continuellement et de pouvoir les nourrir convenablement. C'est permettre à des femmes qui sont cheffes de famille de combler des besoins essentiels de survie pour ensuite être capables d'avoir la tête à étudier ou à travailler. Si le logement social représente une chance de s'en sortir pour des milliers de familles qui n'arriveraient tout simplement pas s'ils habitaient le marché privé locatif, il n'en demeure pas moins que ces ménages sont loin de rouler sur l'or. La preuve en est la multiplication de projets de cuisines collectives dans les HLM.

Depuis maintenant quatre ans, la FLHLMQ travaille à améliorer la qualité de vie dans les HLM et à valoriser les personnes qui y habitent en supportant les locataires dans leurs projets communautaires et en défendant leur droit à s'organiser et à s'impliquer dans la gestion de leurs logements. Nous croyons que cette implication toute naturelle en vue d'avoir une prise sur ses conditions de vie, est, dans bien des cas et particulièrement pour les femmes, le début d'une démarche d'autonomie et de valorisation beaucoup plus grande. A priori, nous ne demanderions donc pas mieux que d'applaudir à une réforme qui viserait à favoriser l'insertion sociale et économique de nos membres, mais quelle valeur peut-on accorder à une réforme qui se fait dans le but avoué de permettre au gouvernement Bouchard d'atteindre son objectif de réduction de 4,1 milliards des dépenses publiques sur le dos des plus démunis.

Depuis un an, avec la loi 115, l'abolition du barème de disponibilité, le nouveau régime d'assurance médicaments, les coupures dans les frais de garde et dans l'allocation logement, les maigres revenus des personnes assistées sociales ont été brutalement diminués par votre gouvernement. Se rajoute maintenant pour les locataires de HLM la menace d'une nouvelle politique de logement social qui prévoit une augmentation de loyers de 20 % échelonnée sur 5 ans et la possibilité de subir de nouvelles baisses de prestations d'aide sociale si votre réforme est adoptée sans modification.

C'est donc sans illusion aucune que nous vous faisons part de nos recommandations car nous ne sommes pas dupes de la portée démocratique du processus de consultation auquel nous participons. Vous nous consultez sur un Livre vert qui aboutira à un projet de loi mais par la suite rien ne vous empêchera de modifier à loisir sans consultation aucune les nouveaux barèmes d'aide sociale, au gré de vos compressions budgétaires, comme vous l'avez fait dans la dernière année. Les coupures que vous avez déjà annoncé en janvier sont venu nous prouver encore une fois, madame Harel, que vous même faisiez peu de cas de la consultation.

1- Une réforme qui fait mal

Considérant que les revenus provenant de l'aide sociale sont largement inférieurs aux différents seuils de pauvreté reconnus, la FLHLMQ est d'entrée de jeu résolument contre toutes les mesures qui ont pour effet de diminuer le niveau des prestations. La FLHLMQ, tout comme la Coalition nationale sur l'aide sociale dont elle est membre, demande que l'on reconnaisse à toute personne le droit à un revenu décent qui permette de vivre dans la dignité, peu importe son aptitude ou inaptitude au travail. Dans cette perspective, le gouvernement devrait commencer par accorder une prestation qui corresponde aux besoins essentiels qu'il reconnaît lui-même dans son Livre vert, ainsi que la couverture des besoins spéciaux réels, et ce en tout temps. C'est pourquoi nous nous opposons à l'adoption des mesures suivantes:

- **Remplacement des prestations de participants (120 \$ de plus par mois) par un dédommagement "établi selon le coût réel de participation";**

Pourquoi supprimer la seule incitation financière qu'avait un prestataire de participer à une mesure et de couvrir en partie ses frais pour la remplacer par un nébuleux remboursement de dépenses non chiffré et dépendant de la bonne ou mauvaise volonté de fonctionnaires?

- **Perte de 100 \$ par mois pour les personnes âgées de 55 ans à 60 ans**

(sauf celles étant présentement considérées comme non disponibles);

Il n'y a aucune logique dans cette mesure. En exemptant les actuels 55 à 60 ans, le gouvernement reconnaît lui-même qu'il n'est pas réaliste de croire que, dans le marché actuel de l'emploi, ces personnes ont une chance de se réinsérer. Il ne s'agit en fait que d'un prétexte pour les couper massivement.

- **Perte de 100 \$ par mois pour les parents d'enfants de 2 à 6 ans;**

Où est la logique? On prétend vouloir sortir les enfants de l'aide sociale pour les sortir de la pauvreté mais en même temps, on coupe graduellement le chèque de leurs familles sous prétexte que les mères doivent rapidement retourner sur le marché du travail dès que leurs enfants ont deux ans.

Ce n'est pas ainsi, de manière pénalisante, qu'il faut envisager le retour au travail ou aux études des jeunes mères, mais par des mesures stimulantes et positives. Le gouvernement peut-il nous expliquer qu'est-ce qu'on va gagner comme société à obliger par un chantage économique le retour des mères vers le marché du travail? Le gouvernement a-t-il sérieusement réfléchi aux conséquences avant de proposer d'appauvrir davantage celles qui ont précisément besoin d'un meilleur soutien pour assurer les besoins physiques et affectifs de leurs enfants?

- **L'Allocation unifiée pour enfants**

Actuellement les allocations familiales ne sont pas considérées comme un revenu dans le calcul qui sert à fixer le loyer des locataires en HLM. Avec l'unification des allocations, il faudra s'assurer de ne pas les intégrer, afin de ne pas hausser injustement les loyers des familles.

- **Participation obligatoire, plutôt que sur une base volontaire, aux parcours individualisés vers l'insertion, la formation et l'emploi, pour les personnes de 18 à 24 ans, puis pour les familles monoparentales.**

Si nous sommes d'accord avec l'orientation du Livre vert de rendre plus disponibles et plus intéressantes les différentes mesures d'insertion sociale et économique, nous nous opposons au caractère obligatoire de ces mesures et aux coupures de 150 \$ qui pourraient les suivre. Nous reviendrons sur ce point plus loin.

- **Coupure pour partage de logement**

Vous rappelez-vous votre promesse électorale de supprimer graduellement la coupure pour partage de logement en commençant par les familles monoparentales? À la lecture du Livre vert, il est clair que non. Cette coupure, qui affecte 109 000 ménages, n'a pas lieu d'être et devrait être abolie dès maintenant.

En plus d'être une taxe à la débrouillardise, comme vous le disiez si bien vous-même, madame la ministre, cette mesure inhumaine est également une absurdité dans le cas des ménages vivant en HLM. Comment peut-on chaque mois se faire amputer notre chèque de 104\$ sous prétexte qu'on réalise une "économie" en partageant un logement, alors qu'aucune économie de ce genre n'est possible en logement social puisque le loyer est calculé en fonction des revenus de tous les occupants? Il n'existe aucune économie à partager un HLM. Si vous êtes deux, le loyer double.

- **Problème du non-paiement des loyers**

Suite aux nombreuses pressions des groupes de propriétaires concernant le non-paiement de loyer par les personnes assistées sociales, vous recommandez que la Régie du logement puisse ordonner le versement de la composante logement de la prestation directement aux propriétaires pour les mois de loyer à venir. Un locataire pourrait donc voir son chèque diminuer de 275\$ à 434\$ pour assurer le paiement de son loyer directement à son propriétaire.

Alors que sur le marché privé, les propriétaires parlent avec exagération d'un problème touchant de 20 à 40% de leurs locataires, les organismes sans but lucratif qui fournissent des logements respectant la capacité de payer des locataires à faible revenu déclarent des pertes de moins de 1% de leur revenu de loyer.

Dans le cas des HLM, on parle d'un manque à gagner annuel d'environ 500 000 \$ pour 65 000 logements. 1% de mauvaises créances, c'est un chiffre très minime quand on sait que les HLM accueillent les locataires les plus démunis.

Le logement social fait donc la preuve que lorsqu'on demande un loyer raisonnable aux personnes assistées sociales (250 \$ et non pas 500 \$) celles-ci se font un devoir de le payer.

- Dans le cas du 1% des locataires qui ne paient pas leur loyer dans les logements sociaux, le plus souvent non pas par incapacité financière mais à cause de problèmes sociaux, nous sommes d'accord pour dire qu'il faut qu'il y ait des mesures pour leur permettre de remplir leurs obligations et ainsi leur permettre de conserver leur logement subventionné.

Dans la plupart des cas, il s'agit de familles ayant des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie ou de violence conjugale. Nous sommes d'accord avec l'idée que des organismes sans but lucratif (OMH, coop, OSBL), qui sont là seulement dans le but de fournir des logements à des personnes à faible revenu, puissent avec l'accord du locataire prendre des arrangements avec l'aide sociale pour assurer le paiement du loyer. Ces pratiques permettent à des familles en difficulté de conserver leur logement social et donc de ne dépenser que 25% de leurs revenus pour se loger. L'État rend ainsi service aux ménages en grande difficulté.

En contrepartie, nous nous opposons à une telle possibilité pour le secteur privé locatif car cela ne règle en rien le problème de fond qui ne repose pas sur la malhonnêteté ou le manque d'encadrement des locataires, mais plutôt sur leur incapacité financière grandissante à se payer un loyer au prix du marché.

Puisque, comme vous le savez, plus de 400 000 ménages doivent consacrer 30%, 40% et même 50% de leur revenu pour se loger, et par conséquent doivent couper dans d'autres besoins tout aussi essentiels, la solution réelle du problème passe forcément par la production de nouveaux logements sociaux. Construisez de nouveaux HLM et le non-paiement de loyer deviendra un problème marginal. Le gouvernement n'a surtout pas à devenir agent de recouvrement pour un secteur privé de l'économie qui n'arrive pas à ajuster ses prix à la capacité de payer de ses clients.

- Si votre gouvernement persiste toutefois à vouloir autoriser la "saisie" partielle des chèques, ce que nous désapprouvons, et qu'il prétend le faire dans le but ultime d'assurer un toit à des ménages en difficulté et non pas strictement pour satisfaire les intérêts financiers de l'entreprise privée, alors vous devriez au moins avoir la décence de respecter vos propres principes. Si dans les logements sociaux que vous administrez, vous reconnaissez que les locataires à faible revenu n'ont pas à consacrer plus de 25% de leur maigre revenu pour se loger, vous n'avez pas le droit d'imposer une règle plus dure aux locataires pauvres contraints d'habiter dans le secteur privé. Il est totalement inadmissible que vous proposiez de pouvoir remettre directement aux propriétaires d'immeubles locatifs 40% et même 50% d'un chèque d'aide sociale qui, vous le reconnaissez vous-même, ne couvre même pas les besoins essentiels.

2- L'insertion à la société ne passe pas que par l'emploi

Dans son Livre vert le gouvernement reconnaît que l'on ne choisit pas d'être sur l'aide sociale, mais qu'on y atterrit parce que le chômage est élevé et persistant, que les emplois sont de plus en plus précaires et que le gouvernement fédéral a diminué de façon considérable la durée possible des prestations de chômage. Avec une conjoncture aussi difficile, il est pour le moins audacieux que la réforme ait pour objectif de fonder la réintégration des prestataires de la sécurité du revenu aptes au travail (100 000 personnes dans un premier temps, selon Mme Harel) sur le marché de l'emploi.

Dans un contexte économique qui n'indique rien de réjouissant pour le futur, l'objectif de la réforme basé exclusivement sur l'intégration en emploi devrait être revu. Puisqu'il n'y a plus d'emplois pour tout le monde, les parcours d'insertion ne doivent pas viser seulement l'emploi. Les parcours devraient offrir, selon les capacités des individus, des cheminements qui permettraient à une personne sur l'aide sociale de contribuer à la société autrement que par l'emploi. Comme personne n'aspire à vivre pauvrement toute sa vie, nous croyons que l'implication bénévole dans son milieu est assurément un pas vers la réinsertion sur le marché du travail, pour les personnes qui ont les capacités de le faire, et pour ceux qui le pourront peut-être jamais, une contribution utile à la société.

Dans bien des cas les personnes qui sont depuis plusieurs années hors du marché du travail et les jeunes décrocheurs ont besoin, avant même de s'engager dans un programme de formation, de développer leur confiance en eux, d'apprendre à mieux se connaître et de vivre des expériences valorisantes qui leur donnent le goût d'explorer leur potentiel. Pour cela, il faut créer des milieux propices pour qu'il y ait une réelle prise en charge d'eux-mêmes par les ménages marginalisés par notre société.

La FLHLMQ constate que vivre en HLM peut favoriser une telle autonomie des ménages, car les gens qui paient un loyer convenable pour un logement décent vivent une situation plus stable qui les sort de la précarité et de la simple survie. Ils peuvent alors commencer à envisager un début d'implication sociale.

La FLHLMQ soutient à chaque année des associations de locataires qui veulent intervenir de façon créative à prévenir et régler les problèmes auxquels les locataires sont confrontés : difficulté de se nourrir liée au manque de revenus, problème de décrochage scolaire chez les jeunes, drogues et violences, problème de cohabitation entre différentes ethnies, problème de santé mentale lié au stress et à l'insécurité chez les femmes etc.

Les exemples d'implication communautaire ne manquent pas:

- L'Association des locataires de Bromont a obtenu après un an de pressions une maisonnette pour réaliser plusieurs projets communautaires tels cuisine collective, club de devoirs, conférences pour les femmes, halte- garderie, etc.
- L'Association des locataires de Lachine offre à dîner aux jeunes du primaire du quartier qui n'ont pas toujours de quoi se nourrir. L'Association des locataires de Rivière-du-loup offre un service d'aide ménagère aux personnes âgées en perte d'autonomie.
- Les Habitations Jeanne-Mance à Montréal, préparent un projet pour favoriser le contact entre les nombreuses ethnies qui y cohabitent afin de prévenir les attitudes racistes et favoriser le bon voisinage.

Tout ces projets sont réalisés par des bénévoles; sans leur implication constante, rien n'aurait été fait pour résoudre ces problèmes quotidiens. C'est pour cela que la FLHLMQ demande au gouvernement de reconnaître l'expérience qu'acquiescent les personnes dans leur implication bénévole, comme une démarche d'insertion sociale valable, en plus d'être essentielle pour le développement de notre société.

Pour favoriser la participation des locataires en HLM

À l'exemple du NPD en Ontario qui avait lancé une ambitieuse campagne appelée "Planifier ensemble" et qui visait à donner les moyens aux locataires de s'impliquer dans une gestion participative des HLM, la Société d'habitation du Québec devrait adopter un cadre réglementaire définissant mieux la place et le rôle des associations de locataires au sein des Offices municipaux d'habitation pour faciliter leur participation. Ce cadre pourrait comprendre les règles suivantes:

- Que les conseils d'administration des OMH soient ouverts aux locataires afin qu'ils puissent s'informer et poser des questions et que les deux membres représentant les locataires soient élus lors d'un scrutin tenu par les associations de locataires;
- Que les OMH soient tenus de financer les associations de locataires légalement constituées et de les consulter sur l'élaboration des politiques et des budgets;
- Qu'il soit dans le mandat des OMH de supporter les projets communautaires initiés par celles-ci, au moins en termes de ressources.

3- L'incitation au travail

Les mesures obligatoires pour les jeunes de 18 à 24 ans

La FLHLMQ s'oppose au caractère obligatoire de ces mesures et aux coupures de 150 \$ qui pourraient en suivre. Le gouvernement sait comme nous que de toute façon il n'y pas suffisamment de places pour accommoder tous les volontaires qui vont affluer si les programmes sont intéressants. Alors pourquoi enlever le minimum vital à ceux et celles qui ne seraient pas prêts à s'y engager?

La meilleure incitation à l'insertion, c'est de savoir que ces programmes sont efficaces et permettent vraiment de trouver une place sur le marché du travail. Si cela s'avère vrai, les volontaires ne manqueront pas et vous n'aurez pas à rendre obligatoire ce type de programme. Pensons seulement aux quelques écoles pour adultes de Montréal où les jeunes font la file à l'extérieur pour s'assurer une place sur les bancs d'école.

À l'inverse, la coercition peut être contre-productive. Quel résultat positif peut-on obtenir en forçant un jeune à retourner à l'école qu'il vient probablement juste de quitter ou à participer à contrecœur à un stage quelconque? Il n'est pas très pédagogique de penser qu'on peut forcer les jeunes à suivre telle ou telle démarche et obtenir de bons résultats si la volonté n'y est pas au départ. Ceux-ci vont seulement occuper des places que d'autres pourraient être heureux d'occuper et nuire à la démarche d'ensemble.

En définitive, votre gouvernement va probablement pouvoir couper quelques milliers de jeunes. Mais, vous vous trompez si vous pensez économiser ainsi de l'argent, puisque vous allez contribuer à développer la criminalité, le travail au noir et l'augmentation du nombre de sans-abri chez tous ces jeunes qui devront lutter pour leur survie sans le minimum vital.

Droits des personnes sur l'aide sociale

Si le gouvernement prétend vouloir traiter les personnes assistées sociales au même titre que les chômeurs, il devrait à notre avis leur accorder au moins le même droit d'appel à un conseil arbitral impartial pour contester les décisions administratives les concernant. La réforme de l'aide sociale devrait également reconnaître aux personnes sur l'aide sociale le droit d'accepter ou de refuser certaines mesures ou orientations que les fonctionnaires voudraient leur imposer.

Mesures pro-actives en HLM

Le gouvernement risque fort de se tirer lui-même dans le pied s'il n'harmonise pas mieux ses mesures d'insertion à l'emploi et la réglementation concernant le calcul du loyer dans les HLM.

Actuellement le loyer des locataires en HLM est fixé à 25 % de leur revenu. Autrement dit si une personne gagne 800 \$ par mois, son loyer sera fixé à 200 \$ plus des frais pour l'électricité et le stationnement. Si ses revenus augmentent, son loyer augmentera en conséquence et ce sans aucune limite. Bon nombre de locataires vont hésiter à accepter un emploi souvent peu rémunéré et précaire en sachant que pour chaque dollar durement gagné, ils devront subir une augmentation de 25 cents.

Ce n'est pas l'effet du hasard si le pourcentage des locataires de HLM qui ont un revenu de travail a chuté de 20 % en 1978 à peine 7 % en 1989. La façon actuelle de fixer les loyers dans les logements sociaux porte une large part de responsabilité dans cette situation. Elle décourage carrément les individus de chercher à améliorer leur sort. Pour améliorer la réglementation actuelle, tout en maintenant la même échelle de loyer, le gouvernement devrait:

1. **Rétablir un loyer plafond** garantissant aux locataires qui accèdent à un emploi que leurs loyers ne dépasseront pas le prix du marché. Cette absence de loyer plafond fait en sorte qu'un locataire de logement social peut se retrouver devant le choix absurde d'accepter un emploi, bien souvent temporaire, et se retrouver du même coup à payer 600\$ de loyer (25% de ses revenus) ou de refuser cet emploi pour continuer à payer un loyer raisonnable.
2. **Établir également un plafonnement des augmentations de loyer sur une période de trois ans** pour tout locataire qui sortirait de l'aide sociale pour occuper un nouvel emploi. Cette mesure inciterait sûrement beaucoup de ménages à tenter leur chance dans des emplois souvent précaires ou temporaires et à progresser sur le marché du travail.
3. **Indexer de 10% à 20% les déductions de travail du calcul des loyers**, afin que la personne travaillant à faible revenu puisse être sur le même pied d'égalité que la personne sur l'aide sociale en HLM. La déduction actuelle est nettement insuffisante pour compenser les impôts et frais inhérents au fait de travailler (transport, vêtements, frais de garde). Cette demande est reprise depuis plusieurs années par tout le réseau des gestionnaires municipaux de HLM. En augmentant les déductions de travail à 20%, nous obtiendrons une meilleure équité entre les personnes travaillant à faible revenu et les personnes prestataires de la Sécurité du revenu.
4. **Ne plus considérer les montants alloués en vertu des programmes d'employabilité ou d'insertion** (frais de participation) comme étant des revenus dans le calcul du loyer.
5. **Favoriser le développement de projets créateurs d'emploi valorisant dans les HLM**

Le Sommet économique du mois d'octobre a approuvé un projet appelé Boulot-dodo qui sera expérimenté à Montréal et Québec et qui vise à créer des emplois permanents chez les locataires de HLM via les contrats d'entretien alloués jusqu'à maintenant à la sous-traitance.

Ce projet pilote est novateur car il permet à la fois d'offrir des emplois de qualité à des résident-e-s en HLM et de répondre aux souhaits des associations de locataires qui veulent participer davantage au choix des priorités d'entretien de leur immeuble. Pourquoi ne pas étendre et élargir de telles initiatives à l'ensemble des 650 Offices municipaux d'habitation du Québec en collaboration avec les associations de locataires?

4- Conclusion

Une véritable réforme de la Sécurité du revenu devrait avoir pour objectif premier d'améliorer dans l'immédiat les conditions de vie des ménages vivant de l'aide sociale et de leur donner les moyens de mieux s'insérer socialement et économiquement dans la société. Le Livre vert constitue au contraire un recul économique pour des dizaines de milliers de personnes qui s'en trouveront appauvries davantage.

Nous sommes parfaitement conscients que pour procéder à une réforme positive de la Sécurité du revenu, le gouvernement devrait non seulement abandonner le principe des enveloppes fermées, mais également investir au moins 750 millions \$ pour vraiment couvrir les besoins essentiels. Il devrait aussi abolir la coupure pour partage de logement.

De plus, tout désir de remettre les personnes bénéficiant de l'aide sociale sur le marché du travail doit passer par une politique de création d'emplois, une augmentation des places dans les programmes d'éducation aux adultes, une augmentation du salaire minimum, etc. Toutes ces mesures impliquent un investissement financier majeur de la part de notre société.

Avons-nous l'argent pour assumer de telles dépenses? Nous pensons que le gouvernement doit aller chercher l'argent là où il est et que les 20% les plus pauvres de notre société ont déjà largement contribué. La FLHLMQ croit que la lutte pour rétablir l'équilibre des finances publiques doit d'abord et avant tout se faire grâce à une fiscalité plus juste qui permettra une augmentation des recettes du gouvernement. Une réforme de la fiscalité aurait dû viser principalement à ce que les contribuables à haut revenu et les compagnies ne puissent plus bénéficier de la multitude d'abris fiscaux qui sont à leur disposition et qui privent l'État de plusieurs milliards \$. Nous pensons ainsi qu'il n'y a pas de raisons valables pour que les gains en capitaux aient un statut privilégié par rapport aux gains de travail. Il est profondément injuste que tous les travailleurs et travailleuses au salaire minimum soient imposés à 100%, alors que les spéculateurs et autres boursicoteurs eux ne le sont pas.

Même le Fonds monétaire international (FMI), un organisme terriblement conservateur, estimait, dans un récent rapport, que les entreprises canadiennes pourraient payer davantage d'impôts afin de contribuer à la lutte au déficit.

Nous reconnaissons cependant que la marge de manoeuvre du gouvernement du Québec est malheureusement limitée par son statut de province. Même si le premier ministre Bouchard oubliait ses origines conservatrices pour adopter une politique plus progressiste, le Québec ne serait pas totalement libre de ses choix fiscaux. Le gouvernement fédéral occupe toujours largement les différents champs d'imposition, particulièrement l'impôt des particuliers, et dispose d'une capacité fiscale dont le potentiel de croissance est supérieur à celui du Québec. Nous sommes également conscients du poids énorme des coupures unilatérales décrétées par Ottawa dans les programmes de transferts qui totaliseront 636 millions \$ en 1997 et 1,2 milliards \$ en 1998. Jusqu'au prochain référendum, nous ne pouvons que le déplorer.

Malgré ce lourd handicap, nous demeurons convaincus que le Québec peut agir sans peur que tous ceux et celles qui font leurs profits chez nous (les usines, les banques, les médecins, les avocats, les propriétaires de logements locatifs) déménagent massivement en Ontario ou au Nouveau-Brunswick.

Pour terminer, la FLHLMQ tient à réaffirmer qu'elle s'oppose résolument à tout appauvrissement des personnes assistées sociales et que le gouvernement doit avoir le courage de mettre davantage à contribution les hauts revenus et les compagnies s'il veut atteindre son objectif de déficit zéro. Autrement, nous vous demandons d'abandonner cet objectif qui menace nos programmes sociaux.

Recommandations

1. Que l'on reconnaisse à toute personne le droit à un revenu décent qui permette de vivre dans la dignité, peu importe son aptitude ou inaptitude au travail. Dans cette perspective, le gouvernement devrait accorder minimalement une prestation qui corresponde aux besoins essentiels qu'il reconnaît lui-même dans le Livre vert, ainsi que la couverture des besoins spéciaux réels, et ce en tout temps.
2. Que la participation à un PARCOURS, soit vers l'emploi ou soit vers l'insertion sociale, se fasse sur une base volontaire.
3. Que tout comme les personnes retirant des prestations d'assurance-emploi, les personnes sur l'aide sociale aient droit à des recours et des droits d'appels à tout les niveaux.
4. Au sujet du problème du non-paiement des loyers, nous vous recommandons:
 - que les organismes sans but lucratif (OMH, coops, OSBL) qui sont là seulement dans le but de fournir des logements à des personnes à faible revenu, puissent avec l'accord du locataire prendre des arrangements avec l'aide sociale pour assurer le paiement du loyer, dans le but que les familles en difficulté puissent conserver leur logement social et donc ne dépenser que 25% de leurs revenus pour se loger;
 - que si votre gouvernement persiste toutefois à vouloir autoriser la "saisie" partielle des chèques, ce que nous désapprouvons, alors vous devriez au moins avoir la décence de respecter vos propres principes: si dans les logements sociaux que vous administrez, vous reconnaissez que les locataires à faible revenu n'ont pas à consacrer plus de 25% de leur maigre revenu pour se loger, vous n'avez pas le droit d'imposer une règle plus dure aux locataires pauvres contraints d'habiter dans le secteur privé.
 - que le gouvernement construise de nouveaux logements sociaux (HLM, coop, OSBL) pour assurer aux ménages à faible revenu un toit décent qui respecte leur capacité de payer; par ce fait le non-paiement de loyer deviendra un problème marginal.
5. À propos de l'insertion à l'emploi nous vous recommandons:
 - que les PARCOURS devraient offrir, selon les capacités des individus, des cheminements qui permettraient à une personne sur l'aide sociale, de contribuer à la société autrement que par l'emploi, et que le gouvernement reconnaisse l'expérience qu'acquièrent les personnes dans leur implication bénévole comme une démarche d'insertion sociale valable;
 - que le gouvernement mette en place des mesures pour favoriser l'implication des locataires dans les HLM; pour ce faire la Société d'habitation du Québec devrait adopter un cadre réglementaire définissant mieux la place et le rôle des associations de locataires au sein des Offices Municipaux d'Habitation. Ce cadre pourrait comprendre les règles suivantes:

- que les conseils d'administration des OMH soient ouverts aux locataires afin qu'ils puissent s'informer et poser des questions et que les deux membres représentant les locataires soient élus lors d'un scrutin tenu par les associations de locataires;
 - que les OMH soient tenus de financer les associations de locataires légalement constituées et de les consulter sur l'élaboration des politiques et des budgets;
 - qu'il soit dans le mandat des OMH de supporter les projets communautaires initiés par celles-ci, au moins en termes de ressources.
6. Que le gouvernement adopte des mesures pro-actives en HLM, pour favoriser l'insertion en emploi des locataires; pour ce faire il devrait:
- rétablir un loyer plafond garantissant aux locataires qui accèdent à un emploi que leurs loyers ne dépasseront pas le prix du marché.
 - établir également un plafonnement des augmentations de loyer sur une période de trois ans pour tout locataire qui sortirait de l'aide sociale pour occuper un nouvel emploi.
 - indexer de 10% à 20% les déductions de travail du calcul des loyers, afin que la personne travaillant à faible revenu puisse être sur le même pied d'égalité que la personne sur l'aide sociale en HLM. La déduction actuelle est nettement insuffisante pour compenser les impôts et frais inhérents au fait de travailler (transport, vêtements, frais de garde).
 - ne plus considérer les montants alloués en vertu des programmes d'employabilité ou d'insertion (frais de participation) comme étant des revenus dans le calcul du loyer.
 - favoriser le développement de projets créateurs d'emplois valorisants, dans les HLM.
7. Que pour procéder à une réforme positive de la Sécurité du revenu, le gouvernement non seulement abandonne le principe des enveloppes fermées pour la Sécurité du revenu, mais également investisse au moins 750 millions \$ pour vraiment couvrir les besoins essentiels. Il devrait aussi abolir la coupure pour partage de logement.
8. Que le gouvernement ait le courage de mettre davantage à contribution les hauts revenus et les compagnies s'il veut atteindre son objectif de déficit zéro. Autrement, nous vous demandons d'abandonner cet objectif qui menace nos programmes sociaux.
-